

intergouvernemental important de la francophonie, soit l'Agence de coopération culturelle et technique, le Canada était au nombre des Etats fondateurs. Il avait été l'un des tout premiers pays à souhaiter que la francophonie "privée" trouve une expression politique, et il s'est employé à la réalisation de ce souhait.

Depuis plus de dix ans, le Canada participe activement aux activités et aux conférences de l'Agence de coopération culturelle et technique. Mais en fait, quelle est sa vocation ? Je dirais qu'elle est d'abord vouée à la coopération pour le développement humain, plus précisément pour le développement des ressources humaines sous ses aspects culturels et techniques. D'ailleurs, c'est en ce sens qu'ont pris forme ces dernières années les programmes de l'Agence: soit la mise en valeur des langues et des cultures nationales; l'éducation et la formation, comme l'Ecole internationale de Bordeaux; la préservation du patrimoine national; les échanges technologiques et scientifiques; la communication par le livre, le cinéma, l'audio-visuel, le disque; et la coopération technique horizontale par le Programme spécial de développement (PSD). Toutes ces actions de l'Agence au service du développement humain ont visé un autre objectif: les échanges entre pays francophones, le dialogue des cultures ou les rapports humains d'un pays à l'autre. En d'autres termes, la communication entre les francophones (individus ou Etats) a été à la fois le moyen et la finalité de la vocation de l'Agence. Un large consensus se dégage maintenant sur ce qu'on doit attendre de l'Agence: c'est un organe de coopération, de communication et de concertation pour assurer les échanges culturels et techniques entre pays solidaires. Le bilan de l'action entreprise jusqu'ici est favorable dans l'ensemble, ainsi qu'en témoigne la satisfaction générale des membres et, fait plus significatif encore, l'accession constante de nouveaux Etats membres (de 20 à l'origine à 36 aujourd'hui).

Le gouvernement fédéral ne s'est pas réservé l'exclusivité de la participation canadienne à l'Agence. Il a voulu dès le départ associer à son action francophone d'autres gouvernements provinciaux. C'est ainsi que deux gouvernements jouissent, au sein de l'Agence, d'un statut dit de gouvernement participant: c'est le Québec depuis 1971 et le Nouveau-Brunswick depuis 1977. Il était heureux et réconfortant pour nous qu'une province francophone à 40% s'associe de façon aussi intime aux activités, aux programmes et aux institutions de l'Agence.